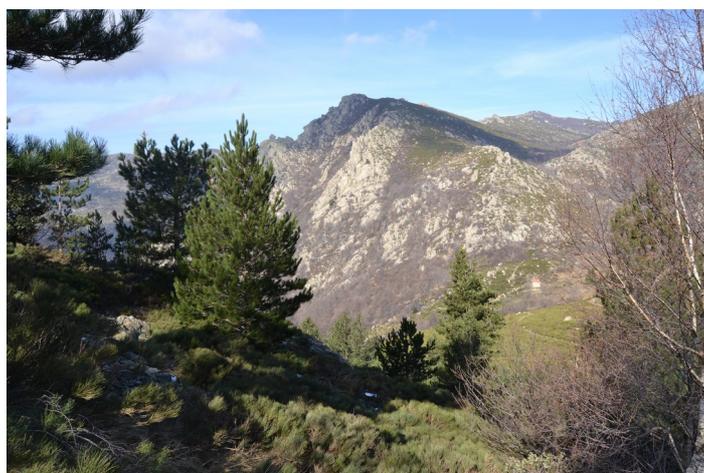




Projet de réaménagement et de développement de la pratique de l'escalade sur le Trenze - juin 2017 -

L'étude préalable de la problématique

L'imposante falaise granitique du Trenze, surplombant le village de Vialas, est fréquentée depuis plusieurs décennies par les pratiquants de l'escalade. L'absence de plan d'aménagement du site (espace vertical mais aussi accès, parkings, etc), le caractère anarchique de l'installation des voies, la vétusté de nombreux équipements, ont décidé la municipalité de Vialas à entamer une réflexion approfondie sur l'avenir du site.



Que ce soit pour des raisons de sécurité des pratiques, de relations avec les propriétaires fonciers ou d'enjeux économiques, la collectivité locale s'est estimée légitimée dans cette démarche. Par souci de s'entourer d'un maximum de compétences et de points de vue, elle a mis sur pied un **comité de pilotage** du projet. Le comité de pilotage est composé de quelques élus municipaux, de représentants de nombreuses structures officielles (Département de la Lozère, DDCSPP, Pôle de Pleine Nature, Parc National des Cévennes, Association Territoriale Causses et Cévennes, GRIMP) et d'associations sportives (FFCAM, FFME, clubs locaux). Celui-ci s'est réuni à plusieurs reprises durant **plus de six mois**. En parallèle à ces réunions, plusieurs **missions d'expertise technique** ont été menées : évaluation de l'état des différents secteurs, étude des cheminements à créer, analyse des relations sociales et économiques avec le village, modalités d'intervention des services de secours, etc. Des rapports sur les **initiatives comparables** menées sur d'autres sites (La Canourgue, Les Baumes) ont été présentés et analysés.

Un projet novateur

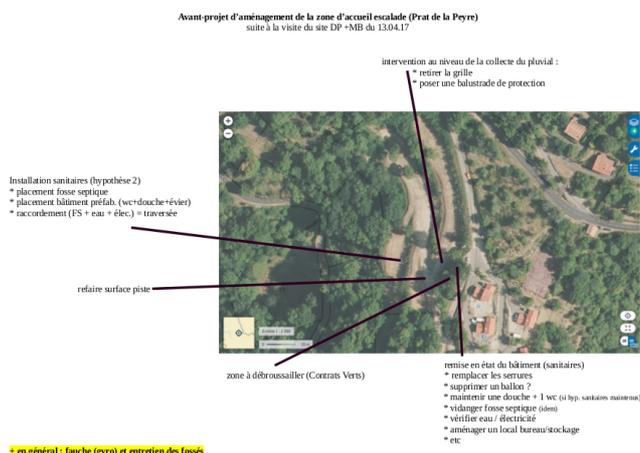
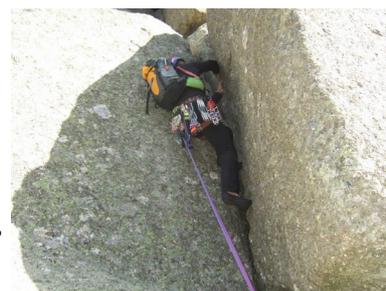
Le projet de réaménagement et de développement de la pratique de l'escalade, porté par la municipalité de Vialas se base sur les **fondamentaux** suivants.

- Les falaises nécessitent une éradication complète des équipements existants (sécurité, attrait du site).
- Le caractère naturel exceptionnel du site doit être préservé.
- Les caractéristiques des infrastructures du territoire (routes, possibilités de parking, hébergements, etc) ne permettent pas de viser l'accueil d'une pratique de masse.
- L'initiation à l'escalade, l'écolage et la formation sont à retenir parmi les objectifs.

C'est un projet novateur et ambitieux (à l'échelle de notre modeste territoire !) qui a été élaboré au regard de ces fondamentaux. Les **axes principaux du projet** sont les suivants.

- La **pratique du 'Trad'** (ou 'coinceurs') sera privilégiée. Celle-ci en effet se prête tant aux caractéristiques physiques du rocher, qu'au caractère naturel du site. S'agissant d'une pratique minoritaire en France - en nette croissance néanmoins⁽¹⁾- elle peut être considérée comme une 'niche' dans le marché de la grimpe⁽²⁾ et donc adaptée, en terme de fréquentation, aux limites du site et des infrastructures. Il ne s'agit nullement cependant d'exclusivité, puisqu'une partie de la falaise sera équipée de voies aux normes⁽³⁾.
- La **technique de déséquipement** utilisée vise à restaurer la falaise dans un état aussi proche que possible de l'état d'origine. Il ne s'agit pas de disquer les points (on en compte près de 2000 sur le site!) mais de les arracher à l'aide d'un appareillage spécifique puis de reboucher le trou à la chaux, évitant ainsi de laisser à chaque fois un point métallique apparent, qui généralement donnera naissance par la suite à une coulée de rouille. Cette démarche, qui peut paraître exigeante au premier abord, est pleinement cohérente au regard de l'image du site que nous souhaitons valoriser au maximum.
- L'**initiation, l'écolage et la formation** seront favorisés. C'est une des raisons pour lesquelles quelques équipements classiques, y compris d'initiation, seront mis en place. Par ailleurs, deux petites falaises situées sur des sites proches mais distincts où se pratique déjà l'initiation seront équipées et leur environnement adapté.
- Une **zone d'accueil spécifique** sera créée. La situation de celle-ci, en bordure de route départementale, à proximité relative des falaises mais non loin du village, a été mûrement réfléchi.

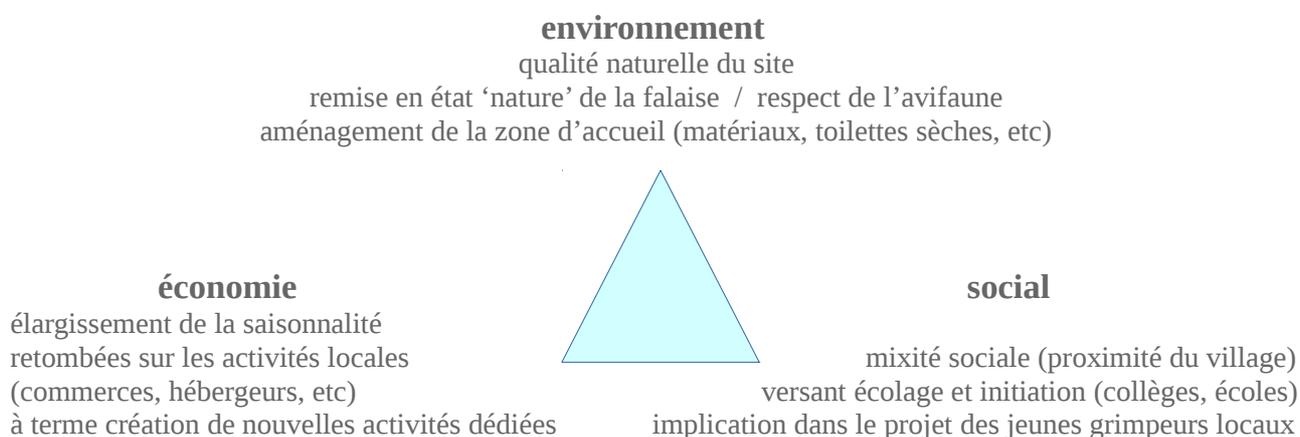
Cette zone comprendra du début une belle surface de parking, des panneaux d'accueil, un point d'eau et des toilettes. Il est prévu dans la suite du phasage, après une étude d'opportunité / faisabilité, de faire évoluer cet équipement afin d'accompagner l'évolution de la fréquentation et de la demande.



- 1 Ainsi, par exemple, la classique ULA dans le Verdon a été déséquipée (les points des relais ont été laissés ainsi que les points des passages en dalle imprétable des premières longueurs) , certaines grandes voies du massif du Mont Blanc également, ainsi qu'à Annot dans les Alpes de Haute Provence.
- 2 200.000 affiliés en France (source Ministère des Sports) (et sans doute 3 ou 4 fois plus de grimpeurs non affiliés) et de nombreux grimpeurs étrangers (Royaume-Uni, Espagne, Allemagne, etc) fréquentant assidûment les falaises françaises.
- 3 Un secteur d'initiation de 8 voies, une longueur avec chaîne de redescente + 10 voies de trois longueurs, relais sur deux points (secteur 'To Be'), soit un total de 400 points (wave bolt).

- Des **cheminements spécifiques** seront tracés, permettant d'accéder (depuis un sentier de PR lui-même connecté à la zone d'accueil) au pied des falaises mais aussi de redescendre du sommet soit vers le pied des falaises soit vers la zone d'accueil.
- Une attention a été donnée dès le début à l'**action des services de secours** : quelques aires de treuillage au pied des falaises, une zone d'atterrissage pour hélicoptère et un panneautage par secteur sur la falaise (permettant l'identification précise de la zone d'accident).
- Enfin le montage organisationnel du projet prévoit le **positionnement de la collectivité locale (municipalité) comme pivot central**. Au niveau du schéma de conventionnement d'abord : la municipalité conventionne avec les propriétaires en amont puis avec la FFCAM et le club local d'autre part pour l'entretien et la gestion quotidienne. La municipalité restera également garante du suivi du site, responsable de convoquer lorsque nécessaire, et au minimum une fois par an, un Comité de Pilotage (analogue à celui qui a présidé à la préparation du projet) chargé du suivi (évolution des pratiques, de la nidification de l'avifaune, etc). Ce schéma garantit l'insertion locale du projet et sa pérennité.

Un projet cohérent en termes de durabilité



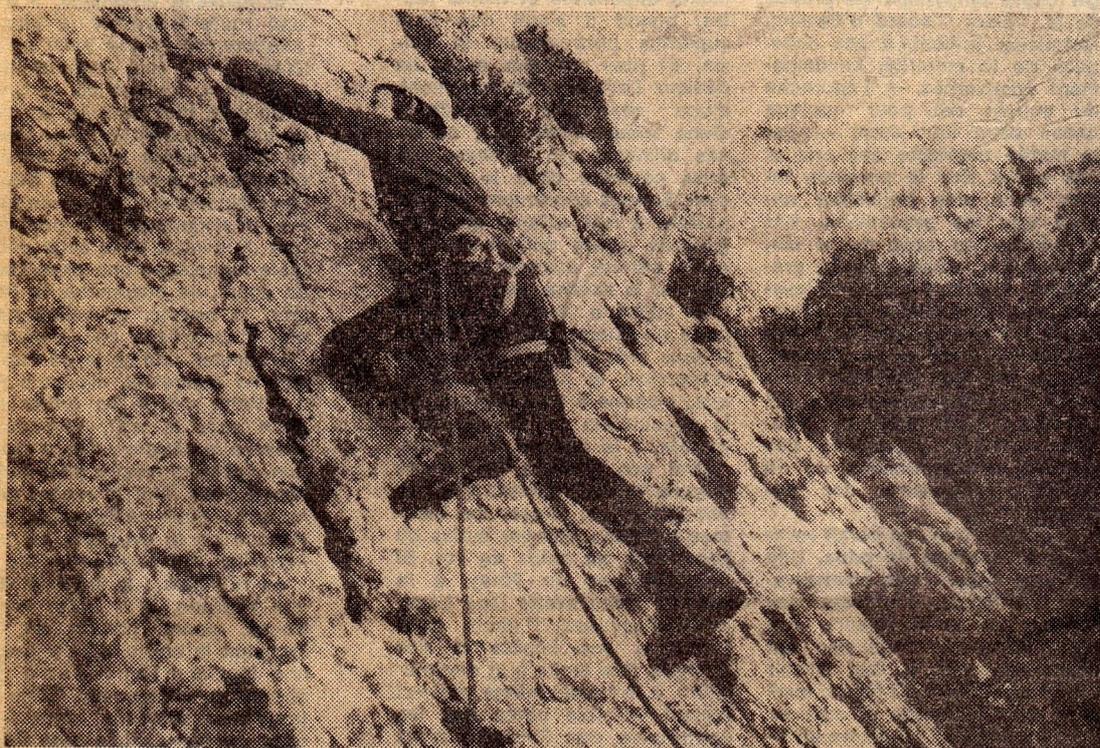
Un projet développé en quatre phases

Ces quatre phases peuvent être schématiquement caractérisées comme suit :

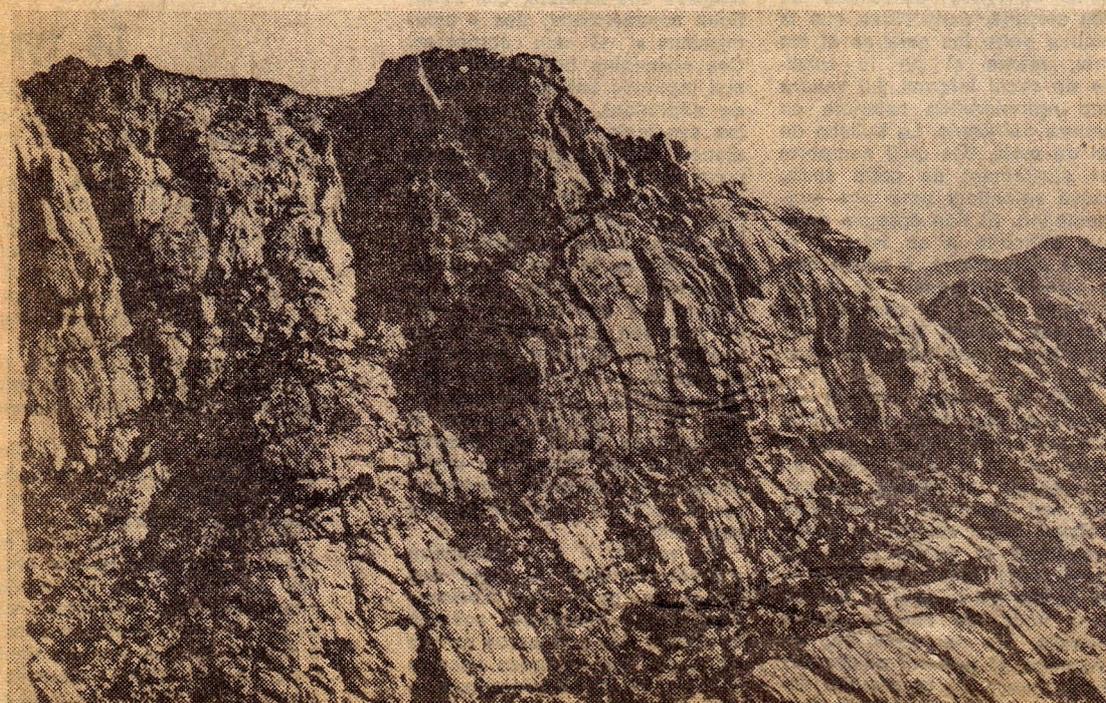
- **2017**
 - réalisation du déséquipement / rééquipement sur la falaise principale
 - réalisation des cheminements et panneautages
 - mise en place d'une aire d'accueil dotée d'une infrastructure minimale ainsi que des accès hélico
- **2017/2018**
 - réalisation d'une étude d'opportunité/faisabilité sur la suite des aménagements de l'aire d'accueil (en jonction avec un projet de bâtiment relais en éco-construction sur le même site)
- **2018**
 - réaménagement des falaises d'initiation
 - développement de l'aire d'accueil
 - dotation du club local en équipement
- **2019**
 - déséquipement de la petite partie du site n'ayant pas fait l'objet des travaux en 2017.

dans les années 70 ...

Trois jeunes lycéens ont réussi la première « directissime » du Trenze au-dessus de Vialas



Un aperçu des difficultés rencontrées par les escaladeurs. L'un d'eux est, ici, littéralement accroché à la paroi



Trenze : un bloc granitique de 1.700 m d'altitude au-dessus de Vialas